



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-036

PUBLIÉ LE 1 MARS 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret**

45-2021-03-01-013 - Arrêté portant nomination de M.Christophe CAROL, sous-préfet,  
secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret, (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2021-03-01-013

Arrêté portant nomination de M.Christophe CAROL,  
sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture du  
Loiret,

**Préfecture - Secrétariat Général  
Service de la Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial**

**ARRETE**

**portant nomination de M.Christophe CAROL, sous-préfet, secrétaire général adjoint  
de la préfecture du Loiret,**

*La préfète du Loiret,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,*

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret du 7 février 2020 nommant M. Thierry DEMARET, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Loiret,

Vu le décret du 24 novembre 2020 portant cessation de fonctions de M. Ludovic PIERRAT, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret

Vu le décret du 24 novembre 2020 nommant M. Christophe CAROL, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret,

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

Vu la circulaire interministérielle du 14 septembre 1993 relative à la définition des postes de sous-préfet à la ville dans le cadre de l'organisation des services déconcentrés de l'État,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

M. Christophe CAROL, sous-préfet, est nommé secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret.

**Article 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et dont une copie sera notifiée à l'intéressé.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> mars 2021

La préfète du Loiret  
signé : Régine ENGSTRÖM

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à Mme la Préfète du Loiret

Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la Coordination Administrative

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)